

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1109**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Adaptation du tunnel Brotteaux Servient - Marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation de signer un avenant - Mandat SERL

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Da Passano

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1109**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Adaptation du tunnel Brotteaux Servient - Marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation de signer un avenant - Mandat SERL**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2007-5403 du 2 juillet 2007, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour la mission de maîtrise d'œuvre conception-réalisation de l'opération d'adaptation du tunnel Brotteaux Servient (TBS) à Lyon 3°. Ce marché a été notifié sous le n°072759 L le 13 août 2007 à la société Bonnard et Gardel pour un montant de 396 251,20 € HT soit 473 916,44 € TTC.

Les travaux relatifs au projet de construction d'un immeuble de grande hauteur dénommé Tour Oxygène situé à la Part-Dieu (lot n° R) ont démarré en 2007.

Ce projet nécessite une extension du tunnel Brotteaux-Servient. Au regard de la réglementation sur les tunnels, les travaux liés à cette extension conduisent à adapter l'ouvrage de façon substantielle, impliquant un ensemble d'actions d'amélioration des conditions de sécurité. C'est l'objet de l'opération d'adaptation du tunnel Brotteaux-Servient.

Cette opération est conduite par voie de mandat, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par le service des tunnels. Le mandat est confié par la Communauté urbaine à un mandataire, la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL). Le marché de maîtrise d'œuvre a été transféré au mandataire en date du 5 octobre 2007.

L'avenant concerne des évolutions indispensables pour garantir la pérennité des ouvrages et surtout la sécurité des personnes.

Au cours de l'élaboration des différents dossiers (avant projet, projet puis dossier de consultation des entreprises par la maîtrise d'œuvre, il est apparu que les principes de ventilation du tunnel Brotteaux Servient ne pouvaient être conservés en l'état. En effet, pour améliorer la sécurité des usagers qui empruntent l'ouvrage, il est nécessaire d'adapter au mieux le système de ventilation aux contraintes géométriques du site. Ces éléments ont conduit *in fine* à une augmentation très sensible de la puissance de ventilation à installer dans le tunnel.

Par ailleurs, des études supplémentaires ont été engagées concernant l'évacuation des usagers en cas d'incident, induisant une modification substantielle de l'issue de secours initialement prévue, l'adaptation du système de vidéosurveillance et l'extension de la détection automatique d'incidents (DAI) dans le tunnel Vivier-Merle voisin, liées aux équipements communs aux 2 tunnels.

Enfin, des études complémentaires relatives à la porte coupe-feu motorisée ont été rendues nécessaires par la réglementation en vigueur, et à la demande des services de secours.

L'ensemble de ces études a permis d'améliorer notablement la sécurité de l'ouvrage.

Le forfait de rémunération de maîtrise d'œuvre, devenu définitif à l'issu de l'avant-projet a été arrêté à 428 220,52 € HT soit 512 151,74 € TTC.

L'avenant n° 1 d'un montant de 72 466 € HT soit 86 669,33 € TTC porterait le montant total du marché à 500 686,52€ HT soit 598 821,08 € TTC soit une augmentation de 16,92 % du montant du marché.

La commission permanente d'appel d'offres en séance du 3 juillet 2009 a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 072759L conclu avec la société Bonnard & Gardel pour la mission de maîtrise d'œuvre conception-réalisation de l'opération d'adaptation du tunnel Brotteaux Servient, à Lyon 3°. Cet avenant, d'un montant de 72 466 € HT soit 86 669,33 € TTC porte le montant total du marché à 500 686,52 € HT soit 598 821,08 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée - opération n°1392 le 13 novembre 2006 pour la somme de 8 117 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2009 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 550.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.